

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC

DEL_20250327_03
Extrait du Registre
Séance du 27 Mars 2025



DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Germaine GLOTIN-GALLEN, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Solène MERABET, Nicolas PALLIER,

Étaient excusés : David PELON, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR

Était absent : Raphaël MOUNIER

Convocation	21 mars 2025
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	2
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Christian AUCLAIR a donné son pouvoir à FREMINET Laurence
- Eric MEIGNEN a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :

Le vote du compte administratif permet d'affecter le résultat de l'année précédente et de l'intégrer dans le budget de l'année en cours. Le lien est ainsi établi entre l'année précédente et l'année en cours. Il y a donc lieu d'affecter le résultat 2024 sur le **budget primitif 2025**.

Synthèse de l'affectation du Résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement à fin 2023	52 242,92€
Déficit de fonctionnement pour l'année 2024	- 19 912,56 €
Résultat de fonctionnement reporté Article 002 en recettes	32 330,36€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Voix	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE l'affectation du résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS

